



COTISATION ORDINALE SOCIETE 2024

N° National : L013/382

**ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES**

22, rue Emile Ménier - BP 2016
75761 PARIS Cedex 16
01 44 34 78 80 - courier@oncd.org
www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

NUMERO D'APPEL A COTISATION
240770964411

cotisation.ordre-chirurgiens-dentistes.fr

00005669-009001

SELAS DE CHIRURGIEN-DENTISTE
SELAS CABINET DENTAIRE CAPELETTE
78 BOULEVARD MIREILLE LAUZE
13010 MARSEILLE



Chèque n° 907

Paris, le 23 janvier 2024

Chère Consœur, Cher Confrère,

Le Conseil national de l'Ordre des Chirurgiens Dentiste, selon l'article L.4122-2 du CSP, a fixé le montant de la cotisation ordinaire pour 2024.

Votre cotisation doit être réglée avant le 31 mars de l'année en cours.

Tout praticien inscrit au tableau, avec ou sans exercice au 1er janvier, est redevable de la cotisation entière de l'année considérée, même en cas d'arrêt d'activité en cours d'année.

Praticien en activité	454 €	Société* (SELARL, SEL, SCP...)	454 €
Praticien retraité sans exercice	124 €	SPFPL	227 €
Praticien sans exercice	454 €		

*les sociétés doivent s'acquitter d'une cotisation entière. Le versement de celle-ci n'exonère pas chaque praticien membre de la société d'exercice du règlement de sa cotisation personnelle qui doit être réglée séparément.

Comment payer cette cotisation ?

Par carte bancaire : depuis le site internet (se munir du N° d'appel figurant en haut du présent document)
<https://cotisation.ordre-chirurgiens-dentistes.fr>

Attestation de règlement et caducée disponible immédiatement.

Par chèque : détachez le coupon et joignez votre chèque établi à l'ordre de l'ONCD

Attestation de règlement disponible et caducée sous quinzaine sur le site.

Après réception de votre paiement, vous recevrez votre carte professionnelle au plus tard fin mai 2024.

Veuillez agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de mes sentiments confraternels les meilleurs.

Année Montant à régler
2024 454,00 €

Le Président

Total 454,00 €